

Délibération 24_24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 26 septembre 2024	Nombre de délégués
Délibération n° 24_24	En exercice : 7
Convocation : 6 septembre 2024	Présents ou représentés : 5
Objet : Demande d'aide PAPI Fonds vert	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Christophe CAPELLE

Excusés :

Monsieur François BRIZARD (pouvoir à M. SAPOWICZ)
Monsieur Jean-Marie MAILLARD (suppléant)

ADMINISTRATION GENERALE

DEMANDE D'AIDE EN INGENIERIE POUR L'ANIMATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU TITRE DU FONDS VERT

Le SMABI, en tant que structure porteuse du projet « PAPI 3 », est potentiellement éligible au Fonds Vert « ingénierie ».

Fonds vert « ingénierie » est un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Il vient en appui aux collectivités pour façonner et animer leur stratégie territoriale autour de la transition écologique. La mesure du fonds vert « ingénierie » dédiée à l'ingénierie permet d'apporter aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités un appui en ingénierie de stratégie ou de planification ou en ingénierie d'animation. Ce Fonds porte des mesures thématiques pour accélérer la mise en œuvre des projets, tels que la prévention des inondations.

Le SMABI peut bénéficier d'un cofinancement de postes d'animateurs ou chefs de projet contractuels par le Fonds Vert « ingénierie », à hauteur maximum de 80% de subvention sur le projet de base. Demander des financements au fonds vert permettrait au SMABI d'obtenir une aide financière pour financer le poste « d'animatrice PAPI ». Pour mémoire, le poste bénéficie d'une aide financière de 50% au titre des Fonds « Barnier ».

Le calendrier prévisionnel prévoit que le PAPI Iton se fasse en 6 ans ;
Événements précédents :

- Réalisation d'un courrier d'intention du PAPI
- 1^{er} décembre 2023 – Embauche animatrice PAPI
- Décembre à mars – Réalisation de la Déclaration D'intention PAPI
- 7 octobre 2024 - Réunion de pré-cadrage avec les services de l'Etat
- 3 ans pour le Programme d'Etudes préalable
- 3 ans pour le Programme d'actions de prévention des inondations.

La demande de subvention au titre des Fonds Barnier est établie sur la base de 39 000 euros. Elle sera également utilisée pour la sollicitation financière au titre du Fonds vert. En sachant que ce dernier est cumulable avec les autres dotations de l'Etat dans la limite de 80%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.111-1 et L.111-2,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu le décret n°2011-205 du 23 février 2011 relatif à la gestion des risques d'inondation et aux Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI),
Vu la Déclaration d'intention de lancement d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin de l'Iton adressé au Préfet Coordonnateur de bassin en date du 7 juillet 2023,
Considérant l'importance de la prévention des risques d'inondation pour la sécurité des habitants et la protection des biens,
Considérant la nécessité d'une animation efficace du PAPI pour assurer une gestion cohérente et adaptée des risques d'inondation,
Considérant la possibilité de solliciter une aide en ingénierie au titre du Fonds vert pour soutenir l'animation et la mise en œuvre du PAPI,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la demande d'aide en ingénierie pour l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de l'Iton au titre du Fonds vert,
- **De solliciter** le soutien financier du Fonds vert pour l'aide en ingénierie nécessaire à la bonne animation et à la coordination des actions du PAPI,
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces et documents nécessaires à la constitution du dossier de demande d'aide en ingénierie et à prendre toute décision et effectuer toute démarche utile à cet effet,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ